

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2014

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 29 octobre 2014 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 23 octobre 2014.

Etaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Colette CHAPUIS, Danièle TARTRAT, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Daniel BEY, Laurent GARCIA, Marie-Hélène DUROCQ.

Absente excusée et représentée : Mireille KAMMERLOCHER représentée par Danièle TARTRAT, Corinne BLAISE représentée par Yvan GUIGNOT, Pascale ROUX sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Philippe PLOYER

Administration : Martine SONNET

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Budget Supplémentaire 2014

Ce budget est adopté à l'unanimité avec la reprise des restes à réaliser de l'année 2013 et les ajustements nécessaires en investissement.

Affectation des dépenses imprévues

- Un crédit de 2321 € a été utilisé pour faire face à des dépenses imprévues en vue desquelles aucune dotation n'était inscrite au budget et ainsi procéder à l'achat d'un mitigeur au stade d'un montant de 756 €, à la réparation de la sonnerie de l'église pour 816 € et l'achat d'une débroussailleuse d'un montant de 749 €.

Cette dépense est imputée à l'article 21318-autres constructions et 20578-autres matériel et outillage de voirie.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent ces affectations de dépenses.

Admission en non-valeur

Le comptable du Trésor a informé la Mairie qu'il n'a pu procéder au recouvrement de factures de 2012 relative à des frais dus aux services périscolaires, au nom de 3 familles.

Le Maire demande par conséquent l'admission en non-valeur des pièces concernées pour un montant total de 29.70 €.

Le Conseil municipal unanime accepte l'admission en non-valeur pour ce montant. Les crédits seront ouverts à l'article 6541 et reportés au budget supplémentaire.

Modifications des horaires de surveillance de bus scolaire

Suite aux nouveaux horaires instaurés depuis la rentrée scolaire 2014/2015, le temps d'accompagnement dans le bus scolaire est augmenté de 18h pour 36 semaines d'école annuelles. Ce qui donne un nombre d'heures annualisées de 14h par mois à mandater à l'agent chargée de la surveillance.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'augmenté le temps d'accompagnement de 1h30 par mois, soit 14 h au total.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontés à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de GRAY LA VILLE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de GRAY LA VILLE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de GRAY LA VILLE soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Affaires diverses

Achat tracteur : La commune a prévu l'achat d'un tracteur et avait budgetisé 24 405 €, une enveloppe parlement de M. Michel d'un montant de 10 100 € et la reprise de l'ancien tracteur pour 4 500 € nous permettent de pouvoir effectuer cet achat à Jardival au prix de 24 600 €.

Voirie : L'entreprise C.2T demande une numérotation du chemin du Trouhot pour la facturation des ordures ménagères. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de baptiser cette voie « rue du Trouhot » et de faire une numérotation métrique.

Contrat d'avenir : La commune envisage d'embaucher un jeune en contrat d'avenir. Cette personne a obligation de faire 300h de formation par an. Il faut voir le contrat possible avec son tuteur de Membrey et pôle emploi, le coût pédagogique et si Marc pourra suivre cette formation.

Remplacement du bruleur de l'église : le chauffagiste a informé la commune que le bruleur de l'église pourrait être récupéré et reposé sur la nouvelle chaudière si l'ancienne venait à être défectueuse. La commune de Gray la Ville propose de verser une subvention de 1000 € HT et la commune de Velet 300 € pour l'achat du bruleur. Il restera 1144 € à la charge de la paroisse. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de signer une convention et les documents nécessaires.

Problème de voisinage : La mairie a reçu plusieurs plaintes concernant les animaux en divagation et les aboiements de chiens. Le Maire et certains adjoints font le nécessaire pour y remédier, mais un peu de civilité rendrait la vie plus facile à nos citoyens. Il en est de même pour les dépôts d'ordures ménagères sur la commune qui ont un coût pour tous les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

A circular official stamp of the Mayor of Gray la Ville is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GRAY LA VILLE' and '1871'.